

## Annexe 6

### Fiche d'administration de médicaments

À remplir et à remettre au Service d'éducation et d'accueil avec la copie de l'ordonnance.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
(Nom et prénom du père, de la mère ou du tuteur)

délègue par la présente un acte d'aide au personnel du Service d'éducation et d'accueil de Reckange-sur-Mess. Je délègue l'administration du médicament \_\_\_\_\_

à mon enfant \_\_\_\_\_.

Durée du traitement : à partir du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Fréquence par jour:  1x  2x  3x

matin

midi

après- midi

avant le repas

pendant le repas

après le repas

Le médicament est à conserver :

au frigo

à température ambiante

Le médicament devra, pendant la durée du traitement :

être emporté à la maison

rester au Service d'éducation et d'accueil

Les parents sont tenus de remettre **une copie de l'ordonnance médicale** mentionnant exactement la dose à administrer à l'enfant et la durée de prise du médicament, ainsi que de **noter le nom de l'enfant sur le médicament.**

Cette mesure concerne tous les médicaments, y compris les médicaments homéopathiques et ceux disponibles en vente libre.

Cette fiche est indispensable pour que l'administration du médicament puisse être garantie.

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
(Date)

\_\_\_\_\_  
(Signature d'un représentant légal)